

De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains sahéliens

From Endogamy to Socio-Ethnic Homogamy Normative Reinterpretations and Domestic Realities of the Descendants of North African Immigrants, Turkish and Sahel African

Emmanuelle Santelli et Beate Collet

Volume 43, numéro 2, automne 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1008249ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1008249ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Santelli, E. & Collet, B. (2011). De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique : réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains sahéliens. *Sociologie et sociétés*, 43(2), 329–354. <https://doi.org/10.7202/1008249ar>

Résumé de l'article

La question des conjugalités des Français descendants d'immigrés suscite un intérêt nouveau en raison de la constitution d'un marché matrimonial en France et de la persistance de la norme de l'endogamie. À partir des données d'une enquête par entretiens biographiques menée en 2007 auprès d'une centaine de personnes d'origine maghrébine, turque ou africaine sub-saharienne, l'article se propose d'examiner la tension entre les préoccupations d'endogamie et d'homogamie. Ce faisant, les auteurs proposent le concept « homogamie socio-ethnique » permettant de tenir compte simultanément des dimensions culturelles, sociales et sexuées qui interviennent dans le choix conjugal des descendants d'immigrés. Les sphères de la socialisation pré-conjugale et les variations autour de la norme d'endogamie lors de la mise en couple donnent lieu à une analyse empirique approfondie. La réflexion engagée invite à une compréhension du processus d'élaboration conjugale qui, sous l'effet des logiques internes et des pressions externes, aboutit à une réinterprétation de l'endogamie.



De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique

Réinterprétations normatives et réalités conjugales
des descendants d'immigrés maghrébins,
turcs et africains sahéliens

EMMANUELLE SANTELLI

CNRS
Institut des Sciences de l'Homme
14, av. Berthelot
69363 Lyon Cedex 07
Courriel : emmanuelle.santelli@ish-lyon.cnrs.fr

BEATE COLLET

Laboratoire GEMASS
Maison de la Recherche
28, rue Serpente
75006 Paris
Courriel : beate.collet@paris-sorbonne.fr

DEPUIS QUELQUES ANNÉES DÉJÀ, les études sur l'immigration se sont considérablement diversifiées. Outre les migrations, les phénomènes post-migratoires et la diversité ethnique sont davantage étudiés. Ainsi, le questionnement n'a plus uniquement trait aux étrangers ou aux immigrés, mais également à leurs enfants, c'est-à-dire les générations issues de l'immigration, nées ou ayant grandi dans le pays d'installation de leurs parents. Pour notre part, nous nous sommes intéressées plus précisément aux choix conjugaux des descendants d'immigrés en vue de comprendre comment se conjuguent les préoccupations de proximité culturelle et sociale. Comment ces jeunes arbitrent-ils entre l'héritage culturel de leurs parents et leurs aspirations personnelles en termes de pratiques conjugales ?

Aujourd'hui, la question de la formation des couples des descendants d'immigrés suscite un nouvel intérêt. Pour des raisons démographiques, d'une part, car ces populations, en âge de se mettre en couple ou de se marier, sont plus nombreuses et contribuent ainsi à la formation d'un marché matrimonial. Et d'autre part, en raison de la persistance des unions entre conjoints de même origine, alors que les descendants d'immigrés sont nés ou ont grandi dans le pays d'immigration. Tandis que la formation des couples mixtes est étudiée depuis de nombreuses années déjà (Streiff-Fenart, 1992 ; Le Gall, 2003) et que, plus récemment, les logiques matrimoniales transnationales ont

intéressé les chercheurs (Shaw, 2001), peu d'études ont interrogé les orientations ethno-culturelles¹ de la formation conjugale.

Les interrogations relatives à l'orientation endogame ou mixte des choix conjugaux des descendants d'immigrés renvoient aussi aux travaux sur l'intégration. Ces derniers projetaient un processus linéaire de convergence vers la société majoritaire à la suite des travaux américains des années 1960 (Gordon, 1964) et concevaient le taux des mariages d'étrangers avec des nationaux comme un indicateur fiable de l'intégration. Dès la fin des années 1980, aux États-Unis d'abord (Lieberson et Waters, 1988), au Canada (Meintel, 1992) et en France ensuite (Santelli, 1997; Collet, 1998; Schnapper, 1998), des voix se font entendre plaidant pour une conception pluraliste des processus d'intégration et remettant en cause le rôle du mariage mixte dans ce processus. Le renouveau de la pensée sur l'intégration, par le biais du concept de «l'assimilation segmentée» (Portes et Zhou, 1993) a notamment contribué à considérer les choix des immigrés et de leurs descendants en fonction des conditions structurelles dans lesquelles ils vivent et des relations sociales qu'ils établissent. Dans cette optique, quels que soient les choix conjugaux retenus, ils sont le signe ni d'une moindre, ni d'une meilleure intégration; ils reflètent les orientations culturelles et sociales des individus et sont à analyser en référence au contexte sociétal dans son ensemble (Meintel, 2002; Santelli et Collet, 2003).

Le présent article postule la transformation progressive de l'endogamie dans les groupes minoritaires des sociétés post-migratoires. Cette dernière est moins une stratégie matrimoniale consistant à organiser l'union matrimoniale au sein du groupe lignager (Levi-Strauss, 1971), qu'une référence normative régissant l'univers des valeurs familiales. Ainsi, ce concept de tradition anthropologique ne semble plus adéquat pour saisir les évolutions en cours dans le contexte post-migratoire. Aujourd'hui, des facteurs relevant des traditions matrimoniales des pays d'origine se combinent avec des facteurs sociaux spécifiques aux conditions matérielles et résidentielles des populations immigrées installées dans les sociétés occidentales. Les mécanismes observés en France constituent un exemple pertinent des processus qui s'observent de manière plus générale dans toute société ayant connu dans la deuxième moitié du xx^e siècle des migrations de main-d'œuvre ou d'anciens pays colonisés². L'ancienneté de l'installation, la valorisation du métissage et les relations entretenues depuis l'école tendent à favoriser la formation des unions mixtes. Simultanément, le maintien dans un statut de minorité et la stigmatisation qui l'accompagne, la relégation résidentielle

1. Nous associons le préfixe «ethno-» en vue d'apporter une précision à une supposée origine réelle ou identitaire. Ce terme paraît plus juste car les questions culturelles lient des pratiques communes et l'idée d'un héritage commun.

2. Des variations nationales au sujet des processus d'acculturation et de constitution de groupes minoritaires persistent et peuvent s'expliquer par des traditions d'immigration et des politiques d'intégration spécifiques, mais elles ne font pas l'objet de la présente analyse. L'article cherche à cerner des mécanismes matrimoniaux susceptibles de se produire dans toute société disposant de descendants d'immigrés en âge de se mettre en couple.

dans des espaces urbains ségrégués, désignés « banlieues » en France³, ainsi que les inégalités et injustices subies par les populations « visibles » et/ou musulmanes contribuent à la formation d'un marché matrimonial ethnique.

La spécificité de notre démarche consiste à étudier les différentes options possibles lors de la formation conjugale. Trois constellations conjugales ont été retenues (cf. Encadré méthodologique). Face à ces trois univers des possibles, quels sont les facteurs qui déterminent un choix conjugal plutôt qu'un autre? Notre recherche a tenu compte des dimensions culturelles, sociales et sexuées qui, se combinant différemment selon les individus, permettent de comprendre comment le choix conjugal s'élabore. Elle a analysé ce processus comme étant le résultat d'une *homogamie socio-ethnique*.

La première partie de l'article sera consacrée à la définition de cette nouvelle conceptualisation. Le concept d'homogamie socio-ethnique est en effet plus adapté pour saisir les modifications affectant les choix conjugaux des descendants d'immigrés et tenir compte des facteurs ethno-culturels, religieux et sociaux. La deuxième partie de l'article mettra en œuvre ce concept à partir des résultats d'enquête auprès de descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains sahéliens installés en France⁴. La restriction aux descendants d'immigrés de ces groupes a du sens dans la mesure où ils sont les plus nombreux parmi les descendants d'immigrés en âge de se mettre en couple⁵. Ils se caractérisent par ailleurs par la référence à un univers culturel semblable marqué par la religion musulmane et une tradition patriarcale pratiquant le mariage endogame arrangé⁶. Dans cette partie plus empirique, il s'agit d'abord d'analyser la genèse de ces choix conjugaux à partir des facteurs familiaux, spatiaux, scolaires et culturels intervenant en amont (II.1). Ensuite, sur la base de ces socialisations pré-conjugales, l'analyse aboutira à une typologie rendant compte des variations normatives de cette homogamie socio-ethnique (II.2). La troisième partie revient plus longuement sur cette nouvelle forme conjugale qui se dessine, *l'endogamie élective*, spécifique de la constitution des groupes minoritaires résultant des conditions sociales

3. Les populations minoritaires vivent plus fréquemment dans les espaces urbains les plus dégradés et délaissés par les services publics. En France, malgré des mesures politiques en faveur de ces quartiers, la question des banlieues demeure d'actualité, et les émeutes de 2005 ont contribué à révéler l'ampleur de ce phénomène. On peut ainsi parler de « ghetto » (Lapeyronnie, 2008) pour désigner le renforcement de la ségrégation résidentielle accompagnée par des discriminations raciales, un fort taux de chômage et de l'échec scolaire et, plus généralement, par la pauvreté et des conditions de vie difficiles.

4. Santelli, E. et B. Collet (avec la collaboration de D. Boukacem et S. Ousmaal), 2007, *Les choix conjugaux des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains francophones*, Direction de la population et des migrations. Ces résultats se sont enrichis des apports d'une autre enquête : Collet, B. et E. Santelli, 2006, *Les conjugalités mixtes des descendants d'immigrés en France et en Allemagne*, Institut des Sciences de l'Homme.

5. Les descendants d'immigrés de vagues migratoires plus anciennes (italiens, espagnols, portugais) sont globalement nettement plus âgés et par conséquent non concernés par la formation conjugale des jeunes adultes.

6. Ces pratiques de mariages endogames arrangés connaissent des variations culturelles selon les groupes ethniques considérés, elles sont cependant d'une faible incidence par rapport aux réinterprétations que nous analysons.

et des enjeux identitaires (III). À travers la conjugalité, ce sont les transformations inter-générationnelles à l'œuvre parmi les « secondes générations » qui sont saisies, permettant d'interroger leur mode de participation aux sociétés modernes multiculturelles.

Encadré méthodologique

L'étude du choix du conjoint ne peut se limiter au constat des caractéristiques du conjoint, elle suppose de retracer le parcours qui conduit à opter pour un choix plutôt qu'un autre. La méthode biographique, tout indiquée pour analyser l'émergence du choix conjugal à partir des « cadres sociaux de la sociabilité » (Bozon et Héran, 2006), permet de considérer la formation du couple comme un processus diachronique considérant l'ensemble des éléments pouvant intervenir, à partir des différentes sphères dans lesquelles chacun est immergé. L'enquête qualitative réalisée en 2007 auprès d'une centaine de descendants d'immigrés, nés ou ayant grandi en France, a conjugué une double attention à la méthode biographique et à la composition de la population enquêtée. Elle a été réalisée par une équipe d'enquêteurs qui ont investi plusieurs réseaux sociaux afin d'obtenir des entretiens auprès d'un échantillon diversifié.

Le travail de terrain a été conduit dans les agglomérations parisienne et lyonnaise, en distinguant les quartiers populaires mixtes et les quartiers enclavés ou dits « de relégation ». Les descendants d'immigrés sont des femmes et des hommes, âgés entre 18 et 35 ans, ayant des parents qui proviennent de trois aires géographiques, principalement du Maghreb, mais aussi de Turquie et de l'Afrique sahélienne. Les trois aires géographiques ne sont pas également réparties, mais aucune analyse ne s'appuie explicitement sur les différences culturelles entre ces trois groupes.

Les jeunes femmes ont été plus nombreuses que les jeunes hommes à participer à l'enquête. Différents niveaux d'études ont été distingués (allant des niveaux CAP-BEP⁷ aux diplômes de l'enseignement supérieur). Ces jeunes adultes devaient vivre en couple depuis moins de cinq ans ou avoir un projet conjugal affirmé avec une personne précise. Le protocole d'enquête a distingué trois constellations conjugales :

- les couples composés de **deux Français, descendants d'immigrés** provenant de la même aire culturelle ;
- les couples composés d'un/e **Français/e descendant/e d'immigrés** et d'un/e **immigré/e** du pays d'origine des parents ;
- les couples composés d'un/e **Français/e descendant/e d'immigrés** et d'un/e **Français/e descendant/e de parents français non immigrés**, ou de parents immigrés en provenance d'un autre pays que ceux retenus pour l'enquête (ex. Portugal, Espagne).

La grille d'entretien a comporté huit grands thèmes en vue d'aborder l'ensemble du parcours biographique de chacun, depuis son enfance et à travers sa socialisation, jusqu'à sa mise en couple et la vie conjugale actuelle :

7. Il s'agit de diplômes professionnels, dans le cycle court et technique qui fait suite au collège (CAP : certificat d'aptitude professionnelle, BEP : brevet d'enseignement professionnel).

- contexte familial et résidentiel de l'interviewé
- contexte migratoire et d'installation des parents
- parcours d'insertion scolaire et professionnel de l'interviewé
- premières expériences amoureuses (vie conjugale antérieure)
- rencontre du conjoint actuel
- modalités de la mise en couple
- déroulement de la vie conjugale et familiale
- vie citoyenne et sphères publiques

Ces entretiens, conduits de manière approfondie au cours de rencontres en face à face, ont permis d'aborder l'ensemble des facteurs qui ont pu intervenir, et influencer, les pratiques matrimoniales (contexte familial, environnement résidentiel, niveau d'éducation, classe sociale...) en distinguant les effets différenciés pour les hommes et les femmes.

1. DES CONJUGALITÉS À L'AUNE DE LA NORME ENDOGAMIQUE RÉINTERPRÉTÉE

Les travaux réalisés dans les années 1980-1990 sur les familles immigrées maghrébines se sont intéressés à la perte ou au maintien des traditions matrimoniales héritées du pays d'origine, sans nécessairement questionner ces pratiques par rapport aux valeurs de la société d'immigration (Sad Saoud, 1985; Streiff-Fenart, 1985; Zehraoui 1996). Il était alors courant de parler en termes d'endogamie pour désigner le choix conjugal de couples qui partagent une même référence ethno-culturelle, sans pour autant qu'il s'agisse toujours d'une endogamie lignagère⁸.

Dans les pays d'origine des immigrés, au Maghreb, en Turquie ou en Afrique sahélienne, le mariage arrangé au sein de la famille élargie reste certes une pratique répandue, mais le système matrimonial y subit également d'indéniables transformations (Kateb, 2000). Toutefois, dans le contexte post-migratoire, les parents immigrés puisent encore dans les références de ce système matrimonial. Or le choix conjugal de leurs enfants met en évidence un système de « doubles contraintes », confrontant les pratiques contemporaines de la société dans laquelle leurs enfants ont grandi et les attentes du groupe familial. Ce dernier est susceptible de maintenir une pression sociale pour que l'union se réalise avec un conjoint du même groupe lignager, favorisant ainsi des mariages transnationaux entre jeunes gens n'ayant pas grandi dans les mêmes contextes sociaux⁹. Ces mariages relèvent d'un « enjeu d'appartenance »

8. La définition anthropologique, selon C. Lévi-Strauss, pose la question de l'échange des femmes en termes de stratégies d'alliance: l'échange au sein d'un même groupe généalogique ou villageois est dit endogame; organisé à l'extérieur du groupe, il est qualifié d'exogame. Dans les sociétés arabes et musulmanes, le « mariage arabe » désigne le mariage préférentiel entre cousins parallèles patrilatéraux.

9. Le rôle central des alliances matrimoniales dans les processus migratoires, ainsi que les difficultés et risques qu'elles posent, ont été étudiés pour les populations indiennes et pakistanaises dans les pays anglo-saxons (Gopalkrishnan et Babacan, 2007; Charsley et Shaw, 2006; Mohammad-Arif, 2010) et pour les populations turques en France (Autant, 1998) et en Allemagne (Straburger, 2003).

(Neyrand *et al.*, 2008), particulièrement sensible dans le contexte migratoire, pour garantir une identité culturelle et la transmission intergénérationnelle. Mais progressivement, on constate que des unions se réalisent en dehors du lignage et s'appuient davantage sur les considérations valorisant une même origine ethno-culturelle et religieuse, car le contexte migratoire a contribué à modifier les normes et les pratiques autant dans le pays d'origine qu'en émigration (Ouadah-Bedidi, 2005).

Ainsi, tant du point de vue des parents que des enfants, le rapport à la norme endogamique est réinterprété : celle-ci désigne à présent le projet de se marier avec une personne qui partage une supposée culture commune. Cette dernière est à géométrie variable selon le degré de réinterprétation opérée et les logiques des acteurs. Son spectre va de l'endogamie lignagère à des considérations de ressemblance sociale et affinitaire. Ce processus implique donc de considérer les dimensions sociales et ethno-culturelles en jeu lors de la formation conjugale (Santelli et Collet, 2003). Concrètement, certains acteurs (parents et/ou jeunes) vont privilégier la dimension lignagère ou culturelle au détriment de la dimension sociale, ou l'inverse, alors que d'autres vont tenter de les concilier, selon les éléments affinitaires en jeu et les contraintes limitant les logiques d'actions des individus. L'homogamie sociale, amplement étudiée par les sociologues du couple¹⁰, s'ajoute donc comme dimension pertinente.

Le rôle des parents est décisif dans ce processus de transformations intergénérationnelles. Ils accordent une plus grande indépendance à leurs enfants. Ils régissent moins explicitement les choix conjugaux de leurs enfants, mais comptent sur eux pour faire le « bon choix ». Dans le contexte migratoire, la référence commune des deux conjoints à un même univers culturel est moins le résultat d'un arrangement familial explicite que la conséquence d'un choix réalisé à l'initiative des enfants.

Durant leur jeunesse, ces derniers ont côtoyé d'autres jeunes, pour qui l'univers de référence matrimonial était sensiblement différent, et ont pu faire des expériences amoureuses qui les éloignaient des attentes familiales. Face à ce double système de référence qui s'est élaboré au fil des années, comment arbitrent-ils entre le projet parental et leurs propres aspirations qui se sont forgées au gré de leur fréquentation des univers sociaux ? Car la question du choix conjugal est intrinsèquement liée à celle de la formation des univers de sociabilité. Selon le contexte résidentiel, les carrières scolaires et professionnelles, les possibilités de rencontre ne sont pas les mêmes. Ainsi, pour tout jeune adulte, se mettre en couple correspond à une affirmation de son autonomie qui pose la question de la reproduction ou de la transformation des valeurs transmises dans le milieu familial. La réflexion se doit donc d'appréhender les logiques

10. L'homogamie analyse la concordance des caractéristiques sociales des deux conjoints au moment de la mise en couple. En dépit de leur sentiment amoureux, des considérations relatives au milieu social, au niveau d'études ou à la position sociale contribuent à la formation du couple. On parlera d'hétérogamie en cas de non-concordance de ces caractéristiques. Les sociologues de la famille ayant mis en œuvre cet outil n'évoquent généralement pas l'homogamie du point de vue de l'appartenance ethno-culturelle. Pour une synthèse de ces réflexions, cf. Bozon et Héran, 2006.

d'actions des descendants d'immigrés face à leurs parents, mais aussi en rapport à la génération des jeunes adultes du groupe majoritaire.

Considérer explicitement la tension entre l'endogamie ethno-culturelle et l'homogamie sociale s'avère donc incontournable¹¹. Il s'agit d'étudier à la fois la volonté de partager les mêmes référents ethno-culturels (religion, langue, civilisation, sentiment d'appartenir à une minorité...) tout en tenant compte des dimensions sociales (catégorie professionnelle, niveau de diplôme, mode de vie, situation familiale, expérience migratoire). La notion d'homogamie socio-ethnique servira désormais à établir la prise en compte simultanée de ces dimensions, considérant que c'est l'ensemble de ces éléments qui intervient dans l'élaboration du choix conjugal des descendants d'immigrés. L'homogamie socio-ethnique procède de manière plus intériorisée, en lien avec les aspirations personnelles de chacun, mais elle n'est pas moins déterminée socialement.

Quand les descendants d'immigrés se mettent en couple conformément aux attentes de leurs parents, ils témoignent d'une logique d'appartenance, soulignant leur filiation générationnelle. Les attentes parentales ainsi intériorisées peuvent se vivre comme des revendications culturelles et identitaires. Quand ils affirment avoir choisi un conjoint qu'ils aiment, la logique est plus élective et présuppose de choisir quelqu'un qui vous ressemble socialement, qui partage un parcours similaire et est issu d'un même milieu. La socialisation à l'école, par les groupes de pairs et les médias contribue à l'intériorisation des valeurs dominantes des sociétés occidentales, parmi lesquelles l'épanouissement de soi, l'amour romantique, le libre arbitre et l'égalité entre les sexes. Le choix du conjoint mêle ces différents registres de valeurs.

Ainsi, penser conjointement l'endogamie et l'homogamie permet de saisir la manière dont se reconfigurent la logique de l'appartenance et la logique élective, qui sont constitutives des liens familiaux en général (Déchaux, 1998). Dans cette perspective, la dimension du genre est essentielle à considérer car le rapport à ces logiques se pose en des termes différents pour les femmes et les hommes¹².

2. VARIATIONS DE L'HOMOGAMIE SOCIO-ETHNIQUE

Traisons à présent de la mise en œuvre de ces considérations théoriques à travers l'étude empirique des choix conjugaux des descendants d'immigrés. Ces derniers oscillent entre le respect d'une endogamie lignagère et des ruptures parfois radicales avec les traditions héritées des pays d'origine des parents. Dans un premier temps, l'analyse montre comment se construisent progressivement ces variations du choix

11. Cette idée n'est pas nouvelle, cf. l'idée d'*ethnaclass* (Gordon, 1964). Schnapper (1998) nous rappelle qu'elle n'a été que rarement construite à usage conceptuel pour étudier la tension entre l'appartenance sociale et ethnique dans un projet de communauté politique démocratique.

12. Les études sur les phénomènes migratoires ou sur les descendants d'immigrés ont progressivement intégré la notion de genre de manière explicite, car la participation aux réseaux familiaux et communautaires n'est pas du même ordre pour les hommes et pour les femmes (cf. le récent article de Zontini, 2010).

conjugal à travers la socialisation familiale, résidentielle, scolaire et juvénile, pour ensuite proposer une lecture de ces processus en types réels insistant sur les transformations normatives opérées par les jeunes et la génération des parents.

2.1 L'enjeu des socialisations pré-conjugales

Construite dans une perspective biographique et diachronique, cette enquête permet d'identifier clairement les sphères de socialisation susceptibles de concourir à l'élaboration du choix conjugal : l'éducation familiale, l'environnement résidentiel, le parcours scolaire et les expériences amoureuses pendant l'adolescence. De nombreux travaux ont traité de ces questions, mais le lien avec la formation des couples n'a été que rarement explicité. Comme « cadres de sociabilité » (Bozon et Héran, 2006), elles influencent les lieux de rencontre du futur conjoint et *in fine* l'orientation socio-ethnique des choix conjugaux, dévoilant en amont des « possibles conjugaux ». Ces socialisations pré-conjugales soulignent le rôle concomitant des transmissions familiales et des expériences personnelles. Elles expliquent en amont les variations de l'homogamie socio-ethnique.

L'univers familial façonne les valeurs des possibles conjugaux

La socialisation familiale, déterminante dans la transmission des valeurs, pose les limites et les possibles autorisés. Les styles éducatifs prennent ensuite sens par rapport aux expériences vécues dans le quartier et à l'école. Ils sont différenciés d'une famille à l'autre, malgré une référence à un univers culturel semblable — qu'il soit maghrébin, turc ou africain. Avant d'aborder les facteurs de différenciation, précisons tout d'abord quelques éléments qui semblent les caractériser tous.

L'exigence de respect des enfants à l'égard des parents est omniprésente. L'ambiance familiale qui en résulte est peu propice au dialogue et reste soumise à de nombreux tabous, tout particulièrement à propos de la sexualité (Streiff-Fenart, 2006). De plus, l'éducation différenciée entre les filles et les garçons, dès leur plus jeune âge, met en place un système normatif ne conférant pas les mêmes droits à l'autonomie. Il est tout particulièrement opérant dans la sphère domestique¹³ puisqu'il est attendu des filles, qu'en dehors de leurs activités scolaires, elles demeurent le plus possible à la maison et qu'elles participent aux tâches domestiques. C'est leur liberté d'action qui est en jeu (contrôle de leur sexualité, des envies et plaisirs qui pourraient conduire à opter pour des choix désapprouvés). Même si aujourd'hui les logiques d'honneur sont moins directement affirmées, l'éducation différenciée et la surveillance dont font l'objet les filles et jeunes femmes, confirment le rôle attendu d'elles, en même temps que ce dernier s'imbrique dans le jeu des relations interethniques¹⁴.

13. Notons cependant que dans cette génération on observe de moins de moins de différences entre les sexes concernant la possibilité de faire des études et de s'engager dans une vie professionnelle.

14. Limité au contexte migratoire, l'« honneur » désigne un ensemble de règles et pratiques à destination des femmes, en vue de leur faire adopter un certain code de conduite (Tersigni, 2001).

Alors les sorties, c'est plein de non-dits, « tu ne sors pas avec les garçons, tu ne sors pas en boîte », les boums tout ça, il n'y en a pas, c'était... ça devenait, on ne posait même pas la question aux parents, quand il y avait des sorties, on ne demandait pas si on pouvait y aller parce qu'on savait... alors que les garçons ils pouvaient tout faire! (F 35 ALG RP, conseillère sociale dans un organisme public, issue d'une fratrie de 8 enfants composée de 4 garçons et 4 filles¹⁵)

Dans un contexte sociétal où les autres filles de leur âge ont des comportements bien différents, les enquêtées se trouvent face à deux univers de normes opposés, tiraillées entre le respect des prescriptions parentales et le désir d'avoir une vie plus libre. Certaines parviennent à développer des « ruses » (Harrami, 2008) pour donner l'illusion de respecter les attentes familiales tout en vivant un certain nombre d'expériences qui les rapprochent du plus grand nombre (aller au cinéma, dans un café, se maquiller, fréquenter des garçons, etc.). Elles se défendent néanmoins d'adopter le mode de vie des « Françaises »¹⁶ jugé trop permissif et sexuellement trop libéré (Zehraoui *et al.*, 1996; Belhadj, 2006).

Toutefois, les univers familiaux se différencient selon le mode de vie adopté par les familles dans la société française. Une opposition distingue les parents selon qu'ils entendent maintenir un cadre culturel importé du pays d'origine ou qu'ils s'inscrivent dans une démarche de réinterprétation de leur culture d'origine. Les premiers maintiennent des références culturelles plus rigides et perpétuent des rapports sociaux de sexe plus traditionnels : le divorce des parents ou une activité professionnelle de la mère ne sont pas envisageables.

Quant aux seconds, ils sont enclins à favoriser une plus grande égalité de traitement entre leurs filles et leurs fils. Une plus grande liberté de mouvement des filles ouvre la voie à des choix conjugaux plus libres : elles ont la possibilité de fréquenter des espaces de loisirs, d'accompagner leurs amies en ville, d'assister à des anniversaires, puis plus tard d'avoir leur logement autonome. Ces jeunes femmes expriment, par exemple, la certitude que jamais leurs parents ne leur auraient imposé un conjoint. Plus généralement, le souci du bonheur de chacun, la volonté d'égalité entre les membres de la famille, le projet de rester en France et d'y être intégrés incitent les parents à modifier les rapports familiaux. Un niveau d'études plus élevé ou un statut socio-professionnel du père plus stable ont été identifiés comme facteurs favorables, mais l'activité professionnelle de la mère semble encore plus influente. Son activité salariée implique un salaire supplémentaire, la rencontre avec des collègues et de fait l'accès à d'autres pans de la société française, tout en transformant les relations au sein du couple parental.

15. Codage des extraits d'entretiens : F = femme ; H = homme ; chiffre indiquant l'âge ; ALG = d'origine algérienne, MAR = d'origine marocaine, etc. ; RP = région parisienne ; AL = agglomération lyonnaise.

16. On fait référence ici à une dichotomie caractéristique des discours des interviewés, basée sur des représentations : l'opposition entre le « nous » et les « autres » s'exprime en qualifiant les autres de « Français ».

Cette enquêtée relate comment ses parents ont été à la fois exigeants quant à la réussite scolaire, et soucieux de la qualité des relations entre les membres de la famille.

On est une famille heureuse, on rigole tout le temps (...) grâce à eux [ses parents] je sais que dans un couple il faut être solide, solidaire, si on veut réussir (...). J'avais envie de prendre mon indépendance (...), je suis partie de chez mes parents [à 23 ans], j'habitais à 200 m et je ne fais pas de conneries, je travaille, je rentre chez moi, je mange avec mes parents de temps en temps (...) et c'est vrai que cela a fait un vrai scandale [pour les gens du quartier], on vivait à la française! (...) ce qui est bien c'est qu'ils [ses parents] ont des amis français, ils sont ouverts en fait, ils voient des Français qui font ça. (F 29 MAR RP, assistante de direction. A 25 ans, a quitté la Savoie pour s'installer à Paris)

L'éloignement de l'environnement familial, induit par les études supérieures ou l'accès à un emploi, peut avoir un effet déterminant. Aller vivre chez une sœur aînée, déjà mariée, qui se porte garante de l'éducation de sa jeune sœur, offre une plus grande marge de manœuvre pour avoir une vie autonome.

Des événements familiaux, tels que la séparation ou le divorce des parents (qui amène généralement les enfants à vivre avec la mère), infléchissent également la transmission des valeurs culturelles au sein de l'espace familial. La recomposition familiale et la réinterprétation des valeurs qui en découlent peuvent ainsi affecter les choix conjugaux des enfants¹⁷. Le décès du père (plus fréquent que celui de la mère, du fait de l'écart d'âge entre les parents et des risques professionnels) ou l'affaiblissement de son autorité quelle qu'en soit la cause (maladie, vieillissement, alcoolisme) produit des conséquences semblables. En effet, l'absence du père, qu'elle soit définitive ou symbolique, rend possible des choix qui n'auraient pu être autorisés en sa présence, ou très difficilement et au risque d'une rupture familiale. Dans les deux cas, le déclin du cadre patriarcal ouvre la voie à de nouveaux comportements et permet l'acculturation à des valeurs de la société majoritaire: un choix conjugal mixte devient possible.

La ségrégation spatiale restreint les possibles conjugaux

La socialisation familiale ne se résume pas à un ensemble de valeurs figées, elle est aussi tributaire du contexte social, notamment résidentiel, dans lequel elle se réalise. Selon l'espace résidentiel et les types de relations sociales qui en découlent, les occasions de réinterprétation, au quotidien, des valeurs culturelles héritées du pays d'origine prennent des chemins différents. Tandis que certains jeunes adultes déclarent avoir vécu dans un quartier « comme dans un ghetto », d'autres ont plutôt mis en avant son caractère « mixte » et « l'ouverture aux autres » (c.-à-d. d'origines diverses¹⁸). L'un et

17. Ceci est encore plus prononcé quand le parent gardien (la mère) se remet en couple et, ce faisant, témoigne ouvertement du non-respect des traditions matrimoniales héritées du pays d'origine.

18. La notion de mixité mise en avant est complexe: elle peut s'appliquer à l'immeuble, au quartier ou à un environnement social plus étendu. Il ne s'agit donc pas de savoir si ces lieux sont *effectivement* mixtes. Leur perception est subjective, car ils sont saisis à partir de la manière dont les individus les qualifient.

l'autre ont procuré des univers de références différents dont les effets sont clairement perceptibles¹⁹.

Quand les voisins et les proches sont également issus de l'immigration, les pratiques adoptées au sein de l'espace familial se trouvent structurées, et en quelque sorte re-confirmées, par l'environnement social. L'impact du « qu'en-dira-t-on » intervient indéniablement et la norme de l'endogamie s'impose avec plus de force. Au-delà des limites posées par les parents, les relations à l'extérieur de l'espace familial (le quartier, l'école) ont tendance à prolonger la règle de l'endogamie du fait de la structuration des relations sociales dans les espaces urbains ségrégués. Les garçons imposent une surveillance du comportement des filles et posent des interdits quant aux fréquentations possibles entre différents groupes issus de l'immigration. Les filles soucieuses de leur réputation adhèrent elles-mêmes à ces règles et s'interdisent des relations en dehors du groupe culturel d'appartenance (Clair, 2008 ; Lapeyronnie, 2008).

À l'inverse, quand l'entourage était plus hétérogène, les enfants ont fréquenté des « copains » de diverses origines et de milieux sociaux plus variés. Quand de surcroît cette implantation résidentielle correspondait à une stratégie parentale de « vivre avec les Français », les enfants étaient incités à aller chez leurs copains, à les recevoir, à faire des activités avec eux. Cette réalité résidentielle, qu'elle fut subie ou choisie, a indéniablement imprimé sa marque, à la fois dans l'espace familial et dans le réseau amical. Une plus grande mixité sociale a contribué à augmenter la probabilité de former un couple mixte : car pour pouvoir être pensé, il a dû être expérimenté. Ces jeunes ont dû avoir la possibilité de côtoyer au plus près des « Français de parents français » ou d'autres descendants d'immigrés issus de vagues migratoires plus anciennes, s'immerger dans leur quotidien et s'y sentir à l'aise.

Une des enquêtées explique comment son père, qui a fortement valorisé la réussite scolaire, a aussi encouragé ses enfants à développer des relations avec des « Français ».

Je n'avais pas beaucoup de relations avec des gens d'origine maghrébine, très peu (...) mon père voulait qu'on s'intègre à la société française, pour cela, il nous poussait à avoir des amis d'origine française (...). C'était un petit quartier en dehors de la ville elle-même, il y avait beaucoup de petites villas, c'était un petit peu résidentiel et il y avait quelques HLM, c'était assez mélangé (...) on peut vraiment dire que j'ai grandi avec des Français. (F 35 MAR AL, elle enseigne la philosophie au lycée)

Pour ceux qui ont toujours vécu dans des espaces sociaux très ségrégués, la mixité conjugale n'est pas pensée : l'avenir conjugal est projeté avec quelqu'un qui leur ressemble culturellement et socialement, autant par absence de rencontre et de fréquentation de « Français » que par imposition des valeurs et pratiques de l'endo-groupe. La conjugalité étant le prolongement d'autres formes de relations sociales débutées dès l'enfance (amis, puis flirt, relations amoureuses, partenaires sexuels...), elle exprime

19. Depuis le travail précurseur de Portes et Zhou (1993), nombre de publications anglo-saxonnes ont mis l'accent ces dernières années sur l'impact de l'environnement résidentiel pour expliquer les processus différenciés d'intégration : grandir dans un quartier ségrégué et paupérisé n'offre pas les mêmes possibilités en termes d'établissement des relations sociales qu'un quartier mixte et favorisé socialement.

des possibilités de rencontre différenciées selon les espaces sociaux fréquentés. Les parcours au sein du cadre résidentiel sont à mettre en parallèle avec les contextes scolaires qui soit confortent, soit relativisent, le sentiment de mixité ou de ghetto résidentiel.

Des parcours scolaires qui renforcent l'effet résidentiel

La ségrégation résidentielle va de pair avec la ségrégation scolaire (Simon, 2007), les conséquences sont indéniables sur les parcours scolaires de ces jeunes adultes. Seuls les élèves obtenant de bons résultats ou bénéficiant des stratégies scolaires de leurs parents poursuivent leur scolarité dans ces « bons » lycées hors des quartiers ségrégués. Ils quittent ainsi leur environnement habituel et s'éloignent quotidiennement de leur univers social. Dans les établissements implantés dans les quartiers pauvres, en revanche, se retrouvent des jeunes au profil social et culturel assez semblable. L'effet du ghetto se trouve ainsi accentué. À mesure qu'augmente le sentiment d'enfermement dans un même univers social, que les individus s'y sentent de plus en plus relégués, les distinctions ethno-culturelles gagnent en importance et créent des affinités entre semblables, autant pour les relations amicales qu'amoureuses.

À l'inverse, les jeunes qui parviennent à suivre leurs études hors de leurs quartiers, notamment au centre-ville, puis dans l'enseignement supérieur, vont être confrontés à une plus grande mixité sociale et culturelle. Cette orientation scolaire permet d'accéder à un univers social marqué par des normes et des pratiques différentes de celles de leur entourage familial. Dans ces établissements, les descendants d'immigrés sont minoritaires et ressentent généralement un fort décalage par rapport aux autres élèves. C'est le prix à payer pour se constituer un nouvel univers de référence qui élargit leur horizon des possibles, tant en termes de carrière socio-professionnelle, que matrimoniale (Santelli, 2007 ; 2010a). De nouvelles aspirations se forment permettant de se projeter dans une relation conjugale avec quelqu'un qui partage une même expérience, qui aspire à un même mode de vie.

Toutefois, tous ne privilégient pas pour autant un choix en dehors du groupe. Un conjoint de même origine paraît un choix d'autant plus acceptable qu'il est fondé sur un projet commun et/ou des sentiments amoureux. L'élévation du niveau d'études semble accroître l'aspiration au libre choix conjugal. Que ce dernier soit endo- ou exogame, il crée de la distance vis-à-vis des normes parentales. En plus des références identitaires nouvelles, le diplôme, quand il procure stabilité professionnelle et ascension sociale, donne les moyens financiers d'acquiescer son autonomie et permet ainsi d'imposer ses choix aux parents. Une différence sensible se maintient néanmoins entre les filles et les garçons et cela dans toutes les populations de référence. Les normes de l'éducation familiale pèsent plus sur les filles, et elles anticipent davantage que les garçons les interdits culturels et religieux posés.

Des premières expériences amoureuses différenciées selon le sexe

Les distinctions éducatives observées au sein de l'espace domestique entraînent des différences en termes d'expériences juvéniles. Les jeunes hommes évoquent des rela-

tions amoureuses et sexuelles avec des filles de diverses origines, en distinguant les relations pour s'amuser des relations « sérieuses »²⁰. Les jeunes femmes, en revanche, semblent s'imposer un cadre normatif plus strict, dont l'interdiction des relations sexuelles hors mariage est l'élément structurant. Si le degré d'intériorisation de l'interdit n'est pas le même pour toutes, elles se positionnent vis-à-vis de cette norme qui ne peut être transgressée sans hésitation²¹. Leurs relations amoureuses étaient généralement vécues clandestinement et avec le souci de demeurer vierge. Cet interdit façonne l'univers des relations possibles, il établit un clivage entre les sexes qui structure à long terme leur rapport à la conjugalité. Certains jeunes hommes comprennent cet interdit, voire partagent la même conception de la sexualité et du mariage. D'autres abandonnent complètement ces considérations, ou sinon vivent librement cette période juvénile tout en valorisant le mariage avec une femme vierge.

Pour les filles, perdre la virginité lors d'une relation amoureuse juvénile, *a fortiori* si elle ne débouche pas sur un mariage, les engage sur le long terme. Elles marquent ainsi leur volonté de s'affranchir des valeurs de leur milieu familial qu'elles considèrent trop éloignées du modèle dominant de la société à laquelle elles se sentent appartenir. Elles sont prêtes à s'engager dans des relations amoureuses ou conjugales, qu'elles soient endogames ou non, à l'image du groupe majoritaire dans lequel l'entrée dans la sexualité, la mise en couple et le mariage sont trois étapes clairement dissociées. Pour celles en revanche qui se projettent dans des relations conjugales conformes à la prescription parentale, on assiste à une synchronisation de ces trois étapes : le mariage étant la condition pour entreprendre la vie de couple et la sexualité.

Cette première partie de l'analyse a permis d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer la formation conjugale sans qu'on puisse préjuger de la prépondérance d'un facteur sur un autre. Toutefois, il apparaît clairement que l'orientation du choix ne se fait pas au hasard, l'éducation familiale reçue, les parcours scolaires suivis et les premières expériences amoureuses contribuent à le structurer. Les descendants d'immigrés, quelle que soit leur origine, s'autorisent des choix amoureux et conjugaux selon leur perception de ce qui est socialement possible et en fonction de ce qu'ils ont intériorisé des attentes du milieu familial et social d'origine. Ces éléments du parcours biographique sont renforcés par le cadre résidentiel et géographique dans lequel se déroule le cursus scolaire et se nouent les relations avec les pairs. La ségrégation urbaine croissante n'a pas seulement des conséquences sur l'insertion scolaire et professionnelle de ces jeunes, mais également sur la structuration de leur univers conjugal.

20. Les deux pouvant être vécues simultanément : une fille pour s'amuser, avoir des expériences, tester une vie semi-conjugale et une fille « halal » qu'on préserve en vue du mariage.

21. Notons que la moyenne française du premier rapport sexuel est 17 ans (Bajos et Bozon, 2008). Selon l'enquête de Brouard et Tiberj (2005), la virginité au mariage apparaît comme l'une des pratiques culturelles pour laquelle l'écart avec la population globale est le plus fort.

2.2 Mise en œuvre de l'homogamie socio-ethnique: une typologie

Les arbitrages réalisés au moment du choix conjugal mettent en jeu des attentes en termes culturels et religieux, mais aussi en termes de positions professionnelles et de réussite sociale. Les jeunes adultes de l'enquête²² ne s'autorisent pas tous les choix imaginables, ils développent des sentiments auprès de personnes avec lesquelles une liaison durable paraît possible. Certains sont plus ouvertement dans le refus des références normatives des parents. D'autres tentent d'arbitrer entre les attentes de leurs parents et l'idéal de l'amour romantique. À la différence de la génération de leurs parents, le sentiment amoureux constitue un des critères essentiels qui guide la construction conjugale. En cela, leur comportement est totalement conforme à celui des autres jeunes de leur génération.

Cette analyse des transformations normatives peut se lire en quatre types réels distinguant des degrés plus ou moins élevés de remise en cause de la norme endogamique. Les deux premiers types respectent encore les prescriptions endogamiques, le premier correspond à un choix conjugal arrangé, voire imposé, par les parents. Les jeunes s'y conforment sans le mettre en cause. Dans le deuxième type, les jeunes choisissent librement leur futur conjoint tout en se conformant aux normes culturellement et socialement posées dans le milieu familial. Les deux autres types, en revanche, abandonnent la norme endogamique plus ouvertement au profit de l'homogamie. Ainsi le troisième type est le fruit d'une socialisation familiale, l'homogamie est de ce fait acceptée et assumée autant par les jeunes que par leurs parents. Le quatrième type, quant à lui, correspond à une homogamie revendiquée du fait qu'il se réalise contre la volonté des parents et s'inscrit donc dans la rupture des transmissions familiales, pour certains ouvertement, pour d'autres de manière dissimulée.

1. L'endogamie héritée du pays d'origine

Dans le cas où les mariages sont explicitement arrangés dans le cadre familial, la jeune génération ne met pas en cause la prérogative parentale en matière de choix matrimonial. Ce type fait apparaître d'emblée l'asymétrie entre les hommes et les femmes. Des hommes peuvent par exemple demander à leurs mères de leur chercher une épouse au pays d'origine. Pour ces derniers, perdre l'idéal de la femme élevée au pays d'origine des parents, elle correspond à l'idée qu'ils se font d'une bonne épouse: prenant en charge la gestion des tâches ménagères et l'éducation des enfants.

D'autres peuvent subir des pressions familiales auxquelles ils finissent par céder à la longue. Devant la persistance de sa mère à refuser d'admettre ses relations avec des jeunes femmes en France, cet enquêté accepte finalement le mariage avec sa cousine.

22. Les trois populations de l'enquête, descendants d'origine maghrébine, turque ou sahélienne, sont traitées indifféremment, bien que les lignes de clivage de l'endogamie ne soient pas les mêmes. Tributaires des groupes ethniques et des castes au sein de chaque pays pour les descendants d'immigrés africains, les distinctions entre Kurdes et Turcs ou entre Sunnites et Alévites sont également importantes pour les descendants d'immigrés turcs. Leurs manières de respecter ou de contourner les règles d'endogamie dans le pays d'immigration relèvent cependant des mêmes mécanismes.

C'était en quelque sorte une dernière chance que je lui donnais [à sa mère], et effectivement cette fille, elle m'a plu. J'ai dit à ma mère « Écoute, on redescend l'année prochaine spécialement pour elle si ses parents veulent, d'accord, s'ils ne veulent pas, moi je n'en peux plus, après c'est fini. » (H 27 ALG RP, BEP, employé commercial, marié depuis 2003)

Les hommes ont globalement plus facilement la possibilité de s'opposer aux choix matrimoniaux proposés par leurs parents. Certains officialisent alors la relation qu'ils entretenaient avec leur amie française non immigrée, quand ils sentent que des négociations matrimoniales se préparent et qu'ils récusent le fait de se marier ainsi.

Les jeunes femmes, en revanche, se voient plus souvent contraintes d'accepter les prétendants proposés par leurs parents. Qu'elles consentent à ces propositions ou qu'elles cèdent plus à une pression sociale et familiale est difficile à évaluer (Mathieu, 1991), tant la socialisation familiale a préparé certaines d'entre elles à accepter leur sort matrimonial. Ne disposant pas d'une liberté de parole suffisante face à leurs parents, elles sont moins en mesure de les affronter. Elles considèrent que se marier et avoir des enfants est dans l'ordre des choses et adhèrent à la conception du bien-fondé d'un mariage arrangé en famille. Elles semblent par ailleurs avoir disposé de peu de liberté de circulation pendant leur jeunesse et n'ont pas poussé les études au-delà d'un BEP ou du baccalauréat.

Mon père me parla d'un cousin dont j'avais entendu parlé au Sénégal. Je n'ai pas refusé et je ne pouvais pas car dans la famille c'est comme ça. On te choisit ton mari pour éviter des problèmes à l'avenir. (...) Je trouve que c'est une bonne chose. La plupart des problèmes de couples viennent du fait que les gens ne sont liés que par le lien du mariage alors qu'il y a plus solide que cela, c'est-à-dire la famille. L'amour vient après. C'est pour dire qu'il [l'amour] ne suffit pas. Il faut autre chose, comme la relation familiale, le respect, la courtoisie, le dialogue, la compatibilité des caractères... (F 25 SEN RP niveau d'études fin 3^e, coiffeuse dans un salon de coiffure africaine)

Une telle gestion du choix conjugal relève d'une interprétation *stricto sensu* de l'endogamie, sourde aux transformations en cours. D'autres options en France, y compris à l'intérieur du groupe ethno-culturel, ne sont pas envisagées, l'appartenance se construit exclusivement en référence à la société d'origine, c'est-à-dire avec un conjoint originaire du même village ou issu de la famille élargie. Certaines mères sont intransigeantes ; les initiatives personnelles de leurs enfants les dépossédant de prérogatives qui leur revenaient traditionnellement de fait. Les pères semblent plus tributaires des pressions émanant d'autres hommes de leurs familles. L'amour n'est pas une condition préalable à la constitution du couple, mais bien une considération de respect qui naît au sein de l'unité familiale par les statuts qui sont conférés aux hommes et aux femmes. Des considérations de réussite sociale entrent en ligne de compte, mais elles aussi sont secondaires par rapport aux préoccupations de réaliser l'endogamie lignagère, seul garant de la réussite conjugale²³.

23. Dans des cas extrêmes, ce premier type éclaire la réalité des mariages dits « forcés » qui naît du décalage entre les attentes des parents et de leurs enfants, notamment des filles. Cf. le dossier « Les mariages

2. L'endogamie élective²⁴

Cette forme conjugale consiste à choisir librement son conjoint tout en respectant les attentes des parents, intériorisées au cours de la socialisation familiale. Les enquêtés, autant les femmes que les hommes, valorisent la proximité culturelle et religieuse. Pris dans un jeu complexe entre les identifications culturelles et leur place dans la société française, ils considèrent qu'un tel choix est le plus approprié. Il est non seulement le fruit de la socialisation familiale, mais également la conséquence logique de la structuration d'un réseau de sociabilité dans le quartier de résidence et à l'école. Mais tout en respectant les attentes du milieu familial d'origine, ces jeunes adultes choisissent de manière libre et éprouvent des sentiments. Le futur conjoint doit correspondre à leurs aspirations personnelles en termes de statut professionnel, de projets familiaux, mais aussi quant à ses capacités de dialogue et d'attention. Faisant la synthèse entre l'endogamie et l'homogamie, ils agissent de manière comparable aux jeunes générations de la société majoritaire.

La décision de se marier est donc prise par et dans le couple, à la suite de sa rencontre et de la consolidation de ses sentiments amoureux. Ce n'est qu'ensuite que les futurs conjoints informent leurs parents respectifs pour s'engager dans un processus d'officialisation du lien, selon les conventions et rites relevant de la culture d'origine. Cette forme très caractéristique, appelée « mariage halal » combine le sentiment amoureux avec des règles culturelles et morales, et respecte précisément certaines étapes de la mise en couple (Santelli, 2010b).

Cette enquêtée a rencontré son futur conjoint très jeune (à 17 ans). Le couple a pris le temps de se fréquenter pendant plusieurs années avant de se marier, le temps de faire des études supérieures leur permettant une insertion professionnelle.

Pour ce qui est des origines, je ne me suis jamais posé de question, le tout c'est qu'il soit musulman et qu'il s'intéresse à la religion, parce qu'il y en a qui sont musulmans mais sans plus (...) il était mature, il recherchait quelqu'un de bien, c'était quelqu'un de bien aussi (...) on se voyait tout le temps, il venait me chercher après les cours (...). Il avait même trouvé un petit job pour faire en sorte qu'il puisse me faire plaisir quand on se voit, qu'on puisse aller se balader, boire un café, aller au cinéma (...) quand j'en ai parlé à mon père, j'ai insisté sur les critères de la famille. (F 23 ALG AL, étudiante en master sciences de l'éducation, mari d'origine marocaine en formation comptabilité)

Le fait que certains parents acceptent que leurs enfants forment des couples entre descendants d'immigrés maghrébins d'une autre origine nationale est la preuve manifeste que l'endogamie est réinterprétée. La référence à un même espace culturel élargi (le Maghreb) et à une même religion, l'islam, suffit pour requérir leur consentement. Cette acceptation repose toutefois sur la combinaison des facteurs religieux et culturel.

dits « forcés « entre consentement et imposition » dans la revue *Migrations et Société*, vol. 20, n° 119, coordonné par E. Santelli et B. Collet, en particulier (Santelli et Collet, 2008).

24. Ce type de choix conjugal a été appelé « libre choix conforme à la norme » dans une publication antérieure (Collet et Santelli, 2008).

Un couple dont un conjoint est musulman, s'il est d'origine africaine ou turque, ne connaîtra pas la même tolérance. De même, l'union avec un conjoint français non immigré converti à l'islam sera toujours considérée comme mixte, bien que certaines familles puissent la concevoir.

Certaines femmes, très pieuses et voilées, fortement impliquées dans des associations religieuses musulmanes, n'ont pas forgé leurs attentes conjugales dans le milieu familial. Elles font un choix libre qui correspond à des convictions ayant émergé avec la lecture du Coran et l'adhésion aux discours prônés au sein de ces associations, fondés sur une interprétation de l'islam qu'elles considèrent « moderne ». Outre le partage de règles de vie qui, selon elles, relèvent des préceptes religieux²⁵, ces femmes évoquent le fait qu'elles veulent pouvoir échanger avec leurs maris et partager des valeurs, notamment au sujet de l'éducation à donner aux enfants.

Quelquefois, c'est à la suite d'expériences faites ou rapportées que se forge la conviction de rester conforme à la norme des parents. Des enquêtés ont été témoin de relations conjugales mixtes conflictuelles ou de désapprobation dans la fratrie, dans la famille élargie ou dans la belle-famille. L'expérience de la discrimination, notamment vécue par les garçons, contribue également à réorienter le choix vers une personne de même origine. Les parents de la copine « française », ou de parents immigrés originaires des pays européens, peuvent avoir du mal à accepter le copain « turc » ou « arabe » de leur fille et expriment ouvertement leur désapprobation. Les jeunes couples ne résistent pas toujours à l'hostilité raciste exprimée dans l'environnement proche.

Il y a une seule fille avec qui je voulais bien aller plus loin, elle était étudiante en pharmacie, d'origine espagnole. Ses parents étaient très indécis, une fois c'était oui, puis après il fallait que ça reste un flirt, il ne fallait pas que ça aille plus loin. Elle ne voulait plus aller chez ses parents, mais je ne voulais pas qu'elle coupe les ponts avec eux, quoiqu'il arrive, elle peut m'oublier moi, mais elle ne peut pas oublier ses parents. (H 28 MAR RP, BEP comptabilité, aujourd'hui gardien d'immeuble, marié avec une Française d'origine algérienne depuis 2005)

L'endogamie élective a l'avantage de satisfaire une double attente : personnelle, qui s'est forgée au cours du parcours accompli par l'individu, au contact des individus rencontrés et des situations vécues, et familiale, qui témoigne de la filiation et de l'appartenance. De ce fait, ces couples vivent leur choix comme une parfaite synthèse entre la culture héritée des parents et l'avenir dans la société française. En comparaison de la formation des couples dans le groupe majoritaire, ces descendants d'immigrés ajoutent explicitement une dimension culturelle aux critères sociaux, tandis que pour les premiers, la dimension culturelle s'impose de fait en raison de leur grand nombre.

3. L'homogamie assumée

Dans ce type, les parents considèrent qu'ils ne doivent pas arranger les unions de leurs enfants élevés en France. Il en va de même quand le parent gardien (après séparation

25. Comme le fait d'accepter de rencontrer un homme, seulement à la condition qu'il ait un projet sérieux de mariage et de vie commune.

ou décès) s'est ouvertement éloigné des prescriptions matrimoniales inspirées des valeurs de la société d'origine.

Ainsi ces jeunes adultes n'ont pas connu de désapprobation familiale en cas de vie de couple avec un conjoint hors du groupe ethno-culturel. Généralement ils mettaient tout simplement leurs parents au courant, après avoir vécu de nombreuses années, plus ou moins officieusement, leur relation amoureuse. Cependant, l'homogamie religieuse garde son importance. Certains parents peuvent exiger la conversion du conjoint de parents non immigrés, ne serait-ce que pour sauver les apparences.

La désapprobation du mariage avec un(e) non-musulman(e) n'a pas la même portée selon le sexe: ce qui est toléré pour l'homme est plutôt condamné pour la femme²⁶. Cet interdit est fortement ancré dans les représentations collectives des populations immigrées d'origine musulmane²⁷. Mais le traitement différencié des hommes et des femmes n'est pas spécifique à ces populations: l'analyse du choix conjugal dans le milieu de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie révèle bien que les exigences à l'égard des femmes s'expriment avec plus de virulence au point que certaines préfèrent rester célibataires (Wagner, 2008). Les hommes, en intégrant les femmes dans leur milieu, ont moins de mal à imposer leur choix quel qu'il soit.

Je suis le premier à m'être engagé donc dans mon entourage, je n'ai pas de référence, je l'ai fait à ma sauce. Je leur annonçais que je me mariais. Pour moi, c'était fait. C'est bien, après je leur ai présenté. Je l'ai annoncé à mes frères et sœurs. Et puis dans un second temps à ma mère; c'était plutôt positif, un discours plutôt positif... et puis après en discutant un peu avec ses amis, son entourage, elle était un peu réticente, elle m'a exprimé son désaccord par la suite. Je l'ai convaincue: y'avait pas le choix. (H 27 ALG RP, éducateur marié avec une Française de parents non immigrés, convertie à l'islam à la fin de l'adolescence)

Pour les femmes, les choix conjugaux mixtes se sont imposés à elles plutôt à la longue, quelque fois après des tentatives de se mettre en couple avec des hommes de même origine culturelle. Pour cette enquêtée, se mettre en couple avec « un Blanc » n'allait pas de soi, alors qu'il n'y avait aucune opposition familiale de la part de sa mère dont le profil est quelque peu atypique (immigrée seule, plusieurs conjoints dont un homme français non immigré). C'est l'entourage amical dans le quartier qui l'a fait hésiter à s'engager dans un projet à long terme avec son compagnon :

Je me souviens au début avec A., je n'arrivais pas à me projeter, et pourtant, j'étais amoureuse... C'était, ou il allait me lâcher, ou moi ça allait me gaver, ou le fait qu'on soit de culture différente, ça allait me prendre la tête... (...) Avant je ne voulais pas être avec un Blanc, je ne sais pas pourquoi, il y avait un truc et pourtant ma sœur était avec un Blanc, ma mère l'a été aussi... mais je voulais pas, je sais pas le regard des autres, des copines. (F 28 SEN RP assistante sociale, en couple cohabitant depuis 2001)

Les parents ne souhaitant pas dicter les pratiques matrimoniales de leurs enfants sont finalement ceux qui ont accepté que l'avenir de leurs enfants se construise en France.

26. Pour une lecture de l'asymétrie sexuée dans les couples mixtes, cf. Collet (2010).

27. Les interprétations plus modernes de l'islam n'en tiennent plus rigueur.

Ils conçoivent que leurs enfants s'inscrivent dans une logique d'expérimentation conjugale et font confiance aux valeurs intériorisées par leurs enfants qui construisent leur couple grâce à des proximités sociales et des affinités autour de centres d'intérêts en commun.

4. Une homogamie revendiquée

Dans ce type, les couples ont connu une forte désapprobation de la part des familles d'origine, mais ont néanmoins maintenu leur choix conjugal. Ce sont les affinités conjugales et la réalisation de projets personnels qui guident leur projet de vie à deux. La désapprobation peut concerner aussi bien des conjoints français de parents non immigrés que des conjoints en provenance de la même aire culturelle au prétexte que l'entrée d'un(e) étranger(e) dans la famille (i.e au sens d'extérieur à la lignée et/ou au village). Elle est affirmée par des signes forts, tels que ne pas venir au mariage ou refuser de faire la connaissance du conjoint, et le conflit peut perdurer des années durant.

Mes parents sont venus à la dernière minute à notre mariage parce qu'ils n'avaient plus trop le choix, il y avait le qu'en-dira-t-on, donc voilà donc ils ont assisté et dès que le mariage était fini, ils sont partis immédiatement. J'étais en froid avec eux, j'étais en froid aussi avec mes sœurs, avec une partie de mes frères parce que je suis le seul dans la famille à avoir imposé ma femme. Dans ma famille, personne n'a osé aller à l'encontre de ma mère. Jusqu'à ce jour, mes parents n'ont pas vraiment accepté ma femme. (H 38 ALG RP, journaliste multimédia, femme d'origine marocaine)

L'attitude des parents peut conduire à vivre la relation dans une semi-clandestinité, sans se marier. Pour les hommes, elle est possible dans la mesure où elle n'est pas officialisée. Les femmes, en revanche, ont tendance à ne pas mettre leur environnement familial au courant, elles vivent leur relation « *en cachette* » et l'officialisation est peu probable. Ces femmes résident loin de leurs parents et profitent d'un espace de liberté pour des relations conjugales naissantes ou pour une cohabitation par intermittence.

Ces comportements non conformes aux valeurs familiales, voire les ruptures plus ou moins assumées, s'expliquent par la distance spatiale et aussi sociale créée, rendant une vie plus individualisée possible. Quelquefois ce sont les expériences difficiles au sein de la famille d'origine (père violent, sœurs mariées de force), ou les conceptions parentales très rigides, qui motivent une orientation de choix de vie qui s'éloigne ouvertement des parents.

Ces analyses ont permis d'identifier plus clairement comment s'opère concrètement la réinterprétation de la norme de l'endogamie. L'accord ou le désaccord entre parents et enfants sur la transmission des valeurs héritées de la société d'origine semble faire la différence entre les situations. Dans le premier cas, il y a accord entre les deux générations sur la conception plus traditionnelle de l'établissement du lien conjugal, les jeunes générations y adhèrent par respect pour leurs parents et par conviction identitaire. Dans les deuxième et troisième cas, il y a également accord entre les deux générations, mais les parents ont réinterprété leurs attentes dans le

contexte de l'immigration. La différence réside dans l'ampleur de cette réinterprétation. Alors que les premiers font toujours valoir des spécificités culturelles et religieuses, les seconds accordent à leurs enfants la possibilité d'une vie qui ressemble à celle d'autres jeunes de leur génération. Le quatrième cas regroupe les situations de désaccord où le dialogue intergénérationnel a été rompu.

3. L'ENDOGAMIE ÉLECTIVE, LOGIQUES INTERNES ET PRESSIONS EXTERNES

L'enquête a permis d'identifier une forme émergente du choix conjugal qui n'a pas été étudiée dans ces termes jusqu'ici. L'endogamie élective met l'accent sur la ressemblance ethno-culturelle et sociale à partir d'une communauté d'expériences, comme le fait d'être des enfants de l'immigration, d'avoir vécu dans une cité ou d'avoir connu diverses difficultés dans la société. Elle se centre sur ce qu'il est important de partager pour les deux membres du couple. La région ou le village d'origine des parents recouvre moins de sens que le fait d'avoir des parents immigrés qui ont inculqué un substrat de valeurs communes. Il importe également que le conjoint ait grandi dans la société française et qu'il corresponde aux aspirations en termes de position sociale. En ce sens, il s'agit bien d'une logique homogamique. Tandis que la notion d'endogamie soulignait la prégnance des prescriptions collectives et la perpétuation d'un ordre familial culturel — duquel l'individu est toujours susceptible de s'éloigner, mais qui globalement s'impose comme système, la notion d'homogamie insiste sur la dimension individualisée de la formation conjugale, reposant sur des ressemblances et guidant leurs préférences.

L'endogamie élective permet une synthèse originale, en combinant une double attente pour la réalisation du projet conjugal : d'une part, un choix électif basé sur le sentiment amoureux, résultat d'un parcours personnel forgé au fil des expériences et des interactions, et d'autre part, la volonté de témoigner d'une appartenance identitaire (culturelle, nationale et/ou religieuse) en assurant la transmission intergénérationnelle.

Pour cette raison, la plupart des parents ne s'offusquent pas que leurs enfants aient pu rencontrer, choisir et entretenir une relation amoureuse avant le mariage. Ils tiennent toutefois au respect des rituels qui entourent le mariage, tout en acceptant de négocier l'alliance avec des personnes qu'ils ne connaissent pas (hors du groupe familial élargi). En somme, il reste important de sauver les apparences — notamment au pays d'origine — en appliquant les rites culturels de leur groupe de référence et en faisant du mariage le passage obligé avant toute mise en couple.

Ce faisant, les descendants d'immigrés se différencient des autres jeunes adultes quant à leurs manières de « faire couple ». L'absence de cohabitation conjugale (hors mariage), qui est de loin la manière la plus répandue d'entrer dans la vie conjugale, constitue la plus grande différence (dans notre enquête, près de 9 couples cohabitants sur 10 sont mariés²⁸). Elle va de pair avec l'idée que le projet matrimonial fonde le

28. Les résultats issus d'enquêtes qualitatives diverses ou quantitative ciblées (cf. enquête TIES *The integration of the second generation* — pour le volet France, INED, 2007) semblent confirmer cette hypothèse de comportement spécifique des descendants d'immigrés.

passage incontournable d'accès à la vie adulte. Il se matérialise par le franchissement simultané des trois étapes : quitter ses parents et accéder à l'autonomie en se mariant, avoir obtenu une relative sécurité matérielle (un emploi, un logement), entreprendre la vie de couple dans un logement commun qu'une fois le mariage célébré. Cette manière de procéder, largement vérifiée au fil de l'enquête, correspond au modèle d'installation décrit par O. Galland (2001) dans les milieux populaires.

Ce mode d'installation est aussi probablement à relier à leur condition sociale : ces jeunes adultes cherchent à acquérir une stabilité matérielle avant de « débiter dans la vie ». Tout en s'inscrivant dans le schéma attendu, ils se donnent simultanément les moyens d'offrir un certain confort à leur prise d'autonomie (Santelli, 2007). Dans un contexte de précarisation croissante, tous les jeunes adultes ne disposent pas de cette possibilité : certains jeunes se retrouvent (aussi) exclus du marché matrimonial²⁹.

À travers l'analyse de la conjugalité de ces jeunes descendants d'immigrés, s'est révélé un mode d'accès à la vie adulte spécifique, encore plus marqué pour les jeunes femmes. Ces dernières subissent en effet une socialisation centrée sur le domestique et la retenue, qui à l'adolescence se solde par de plus fortes restrictions concernant notamment leurs possibilités de sortie et par un contrôle de leur comportement. Cette inégalité limite, plus fortement encore que pour leurs homologues masculins, les possibilités d'expérimenter les relations amoureuses, la décohabitation du logement parental et la vie à deux (hors mariage).

Ce clivage très sexué est également perceptible quand ces jeunes adultes n'ont pas su faire « le bon choix » et qu'ils se sont ouvertement éloignés des prescriptions parentales. Alors que la pression familiale peut se faire très discrète, si ces jeunes adultes ont su interioriser les attentes familiales, elle peut être plus vive, voire dans quelques cas violente envers les femmes. Rompre avec la norme endogamique est dès lors plus difficile pour ces dernières, elles ont donc tendance à être plus conformes aux attentes familiales et communautaires. Les hommes, en revanche, peuvent contourner plus facilement ces attentes. Ils ouvrent des voies pour une réinterprétation encore plus conséquente, tout en perpétuant le clivage sexué ancestral qui fait peser le poids de la tradition sur les femmes quelle que soit la culture³⁰.

Les options conjugales ne sont pas qu'une affaire privée, elles révèlent aussi l'état des rapports sociaux. Dans un contexte d'exclusion sociale, de discrimination, de ségrégation résidentielle et de frustration face à la relégation dans un groupe minorisé, choisir, privilégier ou accepter un conjoint de même origine résonne aussi comme une évidence (« choisir quelqu'un comme nous »), une nécessité (« faute d'autres choix possibles »), une revendication (« vous ne voulez pas de nous, alors on reste entre nous »).

29. L'absence d'emploi salarié, combinée avec la « mauvaise réputation » des jeunes des quartiers, font qu'ils subissent aussi le rejet des jeunes femmes. Le marché transnational constitue alors une alternative. Les jeunes adultes les plus précaires sont d'ailleurs rarement en couple (Santelli, 2007), ce qui explique aussi qu'ils sont largement absents de cette enquête.

30. Voir le travail de F. Héritier (1996) au sujet de la « valence différentielle des sexes ».

Ainsi, l'endogamie élective exprime tout autant une forme de repli face à une ségrégation de plus en plus apparente dans les quartiers populaires, qu'une réponse aux discriminations subies. L'impossibilité de penser la société multiculturelle et les expériences répétées de racisme, de rejet et d'inégalités, contribuent à l'expression de cette préférence pour l'entre-soi. Cette dernière est alors le signe d'un double rapport de force, à la fois interne (enjeu d'une appartenance, réactivé continuellement par le statut de minoritaire) et externe (conditions sociales plus défavorables pour ces jeunes Français de parents immigrés, notamment en termes d'emploi). Elle ne peut par conséquent se résumer à une adaptation des règles matrimoniales en situation migratoire : l'endogamie élective signale autant l'inéluctable installation de ces familles dans la société française que la persistance de facteurs d'exclusion sociale.

4. EN GUISE DE CONCLUSION : L'HOMOGAMIE SOCIO-ETHNIQUE OU COMMENT DEVENIR UN GROUPE SOCIAL COMME UN AUTRE

Au terme de cet article, un double constat s'impose. En premier lieu, le choix conjugal continue à être pensé en référence à une norme endogamique qui renvoie à la délimitation d'un groupe originel plus ou moins délimité. L'enquête empirique a montré que certains couples, notamment les couples transnationaux, sont encore très proches d'un respect de la norme lignagère, alors que les couples composés de deux descendants d'immigrés ont clairement réinterprété l'endogamie tout en continuant à se référer à des prescriptions ethno-culturelles, à partir d'une expérience familiale transmise et intériorisée. Des deux côtés de la chaîne intergénérationnelle (des parents aux enfants), elle est garante d'un équilibre censé assurer la pérennité du couple. Tous pour autant ne la respectent pas. En cas de prise de distance vis-à-vis de cette norme, ils auront à justifier leur choix et relatent l'histoire de leur mise en couple par rapport à cet idéal attendu.

En second lieu, les contours de l'homogamie socio-ethnique se sont transformés, assouplis au profit de personnes partageant une même aire culturelle (le Maghreb) et une même appartenance religieuse (musulmane), mais tout en maintenant leurs valeurs normatives, car les couples mixtes sont perçus comme n'allant pas de soi par de nombreux descendants d'immigrés et leurs parents.

L'analyse a permis de saisir les transformations en cours en montrant que ces dernières s'élaborent dès la socialisation familiale et tout au long des parcours biographiques et sociaux³¹. Elle n'a cependant pas permis de quantifier les mécanismes observés³². Ainsi l'ampleur de l'endogamie élective comme forme émergente du choix conjugal spécifique des minorités constituées et établies n'est pas connue. Elle est aussi certainement variable selon les minorités considérées (maghrébine, turque ou africaine) tout en étant la logique caractéristique de ces minorités installées.

31. D'autres sociologues font des constats similaires, par exemple, l'étude de C. Bolzman *et al.* (2003) souligne le lien à établir entre lieu de socialisation, formation et nationalité du conjoint.

32. Toute tentative visant à dire un type majoritaire par rapport à un autre est prématurée.

Le point fort de l'analyse empirique repose indéniablement sur le fait que l'endogamie élective est autant le résultat de logiques internes que de pressions externes. La société majoritaire contribue à forger les logiques culturelles minoritaires en œuvre. Dans un va-et-vient de positionnement identitaire, la minorité cherche à se démarquer par le maintien et l'élaboration de pratiques culturelles spécifiques. Ce faisant, elle inscrit à la fois sa participation à la société majoritaire et affirme un univers de valeurs qui lui est propre. Les minorités maghrébine, turque et africaine se constituent en groupes sociaux au même titre que d'autres milieux sociaux caractéristiques des sociétés occidentales stratifiées selon des critères économiques et culturels

RÉSUMÉ

La question des conjugalités des Français descendants d'immigrés suscite un intérêt nouveau en raison de la constitution d'un marché matrimonial en France et de la persistance de la norme de l'endogamie. À partir des données d'une enquête par entretiens biographiques menée en 2007 auprès d'une centaine de personnes d'origine maghrébine, turque ou africaine subsaharienne, l'article se propose d'examiner la tension entre les préoccupations d'endogamie et d'homogamie. Ce faisant, les auteurs proposent le concept «homogamie socio-ethnique» permettant de tenir compte simultanément des dimensions culturelles, sociales et sexuées qui interviennent dans le choix conjugal des descendants d'immigrés. Les sphères de la socialisation pré-conjugale et les variations autour de la norme d'endogamie lors de la mise en couple donnent lieu à une analyse empirique approfondie. La réflexion engagée invite à une compréhension du processus d'élaboration conjugale qui, sous l'effet des logiques internes et des pressions externes, aboutit à une réinterprétation de l'endogamie.

Mots-clés : couples, descendants d'immigrés, endogamie, homogamie, normes

ABSTRACT

The issue of conjugality of French descendants of immigrants creates a new interest due to the formation of a marriage market in France and the persistence of the endogamous norm. From the data of a biographical interview survey conducted in 2007 with a hundred of people of Maghrebian, Turkish and Sahelian descent, the article proposes to examine the tension between the concerns of endogamy and homogamy. In doing so, the authors propose the concept of "socio-ethnic homogamy" to simultaneously take into account cultural, social and sexual dimensions involved in the marital choice of descendants of immigrants. The pre-marital spheres of socialization and variations around the norm of endogamy in the union formation lead to a thorough empirical analysis. The initiated discussions call for an understanding of the process of spousal developing which, as a result of internal logic and external pressures, lead to a reinterpretation of endogamy.

Key words : couples, descendants of immigrants, endogamy, exogamy, standards

RESUMEN

La cuestión de la conyugalidad de los franceses descendientes de inmigrantes suscita un interés reciente en razón de la constitución de un mercado matrimonial en Francia y de la persistencia de la norma de la endogamia. A partir de los datos de una investigación realizada por medio de entrevistas biográficas, realizada en 2007 a un centenar de personas de origen magrebí, turco o saheliano, el artículo propone examinar la tensión entre las agrupaciones de endogamia y homogamia. Al hacer esto, los autores proponen el concepto de “homogamia socio étnica”, permitiendo así tener en cuenta simultáneamente dimensiones culturales, sociales y sexuadas que intervienen en la selección conyugal de los descendientes de inmigrantes. Las esferas de la socialización pre conyugal y de las variaciones alrededor de la norma de endogamia durante la formación de la pareja, dan lugar a un análisis empírico profundo. Esta reflexión invita a una comprensión del proceso de elaboración conyugal que, bajo el efecto de las lógicas internas y de las presiones externas, lleva a una reinterpretación de la endogamia.

Palabras claves : parejas, descendientes de inmigrantes, endogamia, homogamia, normas

BIBLIOGRAPHIE

- AUTANT, C. (1998), Entre France et Turquie, recompositions familiales et communautaires, in I. Simon-Barouh (dir.), *Dynamiques migratoires et rencontres ethniques*, Paris, L'Harmattan, p. 289-304.
- BAJOS, N. et M. BOZON (dir.) (2008), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.
- BELHADJ, M. (2006), *La conquête de l'autonomie. Histoire de Françaises descendantes de migrants algériens*, Paris, Les Éditions de l'Atelier.
- BOLZMAN, C., R. FIBBI et M. VIAL (2003), *Secondas-Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*, Zurich, Seismo.
- BOZON, M. et F. HÉRAN (2006), *La formation du couple*, Paris, La Découverte.
- BROUARD, S. et V. TIBERJ (2005), *Français comme les autres? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- CHARSLEY, K. et A. SHAW (2006), « South Asian Transnational Marriages in Comparative Perspective », *Global Networks*, vol. 6, n° 4, p. 331-344.
- CLAIR, I. (2008), *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin.
- COLLET, B. (2010), « Pluralité contemporaine de la mixité conjugale et position asymétrique entre les sexes », *Diasporas. Histoire et Sociétés*, n° 15, p. 53-67.
- COLLET, B. (1998), « Intégration et mixogamie en France et en Allemagne », in C. PHILIPPE et al. (dir.), *Liberté, Égalité, Mixité... Conjugales. Une sociologie du couple mixte*, Paris, Anthropos, p. 139-171.
- COLLET, B. et E. SANTELLI (2012), *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF.
- COLLET, B. et E. SANTELLI (2008), « La mixité au-delà des différences culturelles. Les choix conjugaux des descendants d'immigrés maghrébins », in B. COLLET et al. (dir.), *Mixité(s). Variations autour d'une notion transversale*, Paris, L'Harmattan, p. 69-94.
- DÉCHAUX, J. -H. (1998), « Dynamique de la famille : entre individualisme et appartenance », in O. GALLAND et Y. LEMEL (dir.), *La nouvelle société française. Trente années de mutations*, Paris, A. Colin, p. 60-89.
- GALLAND, O. (2001 [1991]), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.
- GOPALKRISHNAN, N. et H. BABACAN (2007), « Ties that Bind: Marriage and Partner Choice in the Indian Community in Australia in a Transnational Context », *Identities*, vol. 14, n° 4, p. 507-526.
- GORDON, M. (1964), *Assimilation in American Life. The role of Race, Religion and National Origins*, New York, Oxford University Press.

- HARRAMI, N. (2008), « Les filles des migrants marocains en France et les règles familiales relatives à la chasteté de la jeune fille », in I. MELLITI et al. (dir.), *Jeunes, dynamiques identitaires et frontières culturelles*, Tunis, UNICEF, p. 237-251.
- HÉRITIER, F. (1996), *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob.
- KATEB, K. (2000), *La fin du mariage traditionnel en Algérie*, Paris, Bouchène.
- LAPEYRONNIE, D. (2008), *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont.
- LE GALL, J. (2003), *Transmission identitaire et mariages mixtes. Recension des écrits*. Document de travail du Groupe de recherche ethnicité et société du Centre d'études ethniques de Montréal.
- LÉVI-STRAUSS, C. (1971), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris-La Haye, Mouton (édition originale 1949).
- LIEBERSON, S. et M. WATERS (1988), *From Many Strands. Ethnic and Racial Groups in Contemporary America*, New York, Russell Sage.
- MATHIEU, N. -C. (1991), Quand céder n'est pas consentir, in N. -C. MATHIEU, *L'anatomie politique*, Paris, Côté Femmes, p. 17-41.
- MEINTEL, D. (1992), « L'identité ethnique chez les jeunes d'origine immigrée », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIV, n° 2, p. 73-89.
- MEINTEL, D. (2002), « Transmitting Pluralisme: Mixed Unions in Montréal », *Canadian Ethnic Studies/ Études ethniques au Canada*, vol. XXXIV, n° 3, p. 90-120.
- MOUHAMMAD-ARIF, A. (2010), « Au-delà de l'endogamie et de la mixité: les mariages endogames mixtes chez les musulmans indo-pakistanaïens aux États-Unis », *Diasporas. Histoire et sociétés*, n° 15, p. 68-82.
- NEYRAND, G. et al. (2008), *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris, La Découverte.
- OUADAH-BEDIDI, Z. (2005), Liens de parenté entre conjoints en Algérie, in P. VIMARD et K. VIGNIKIN (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, p. 137-155.
- PORTES, A. et M. ZHOU (1993), « The New Second Generation: Segmented Assimilation and its Variants », *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, n° 530, p. 74-98.
- SAD SAOUD, H. (1985), « Le choix du conjoint: tradition et changement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n° 2, p. 118-130.
- SANTELLI, E. (2010a), « L'empreinte du quartier. Parcours spatio-scolaires », in L. LORCERIE (dir.), *Traverser les frontières*, Paris, CNRS Éditions, p. 175-199.
- SANTELLI, E. (2010b), « Le mariage « halal », ou une réinterprétation des valeurs traditionnelles dans le contexte migratoire », in N. HARRAMI et I. MELLITI (dir.), *Visions du monde et modernités religieuses: regards croisés*, Meknès, (à paraître).
- SANTELLI, E. (2007), *Grandir en banlieue*, Paris, CIEMI.
- SANTELLI, E. (1997), *Des cheminements sociaux aux constructions de trajectoires professionnelles. Histoires familiales, relations sociales et mobilités des cadres et des entrepreneurs d'origine algérienne*, Thèse de doctorat sous la direction de Y. Grafmeyer, Université Lyon 2, 907 p.
- SANTELLI, E. et B. COLLET (2008), « Refuser un « mariage forcé », ou comment les femmes réagissent-elles face à l'imposition parentale? », *Migrations et Société*, vol. 20, n° 119, p. 209-227.
- SANTELLI, E. et B. COLLET (2003), « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 1, p. 51-77.
- SHAW, A. (2001), « Kinship, Cultural Preference and Immigration: Consanguineous Marriage Among British Pakistanis », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 7, n° 2, p. 315-334.
- SCHNAPPER, D. (1998), *La Relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- SIMON, P. (2007), « La question de la mobilité sociale en France: mobilité sociale et discrimination », in M. POTVIN et al. (dir.), *La 2e génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec*, Outremont, Athéna Éditions, p. 39-70.
- STRAßBURGER, G. (2003), *Heiratsverhalten und Partnerwahl im Einwanderungskontext*, Würzburg, Ergon Verlag.

- STREIFF-FENART, J. (2006), « À propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux », *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 4, p. 851-875.
- STREIFF-FENART, J. (1989), *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan.
- STREIFF-FENART, J. (1985), « Le mariage : un moment de vérité de l'immigration familiale maghrébine », *Revue européenne des migrations internationales*, 1 (2), p. 131-143.
- TERSIGNI, S. (2001), « La virginité des filles et « l'honneur maghrébin » dans le contexte français », *hommes & migrations*, n° 1232, juillet-août, p. 34-40.
- WAGNER, A. -C. (2008), « Mariages assortis et logiques de l'entre-soi dans l'aristocratie et dans la haute bourgeoisie », *Migrations Société*, vol. 20, n° 119, p. 229-242.
- ZEHRAOUI, A. (1996), « Les processus différentiels d'intégration au sein des familles d'origine algérienne en France », *Revue française de sociologie*, xxxvi-2, p. 237-261.
- ZONTINI, E. (2010), « Enabling and Constraining Aspects of Social Capital in Migrant Families: Ethnicity, Gender and Generation », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 33, n° 5, p. 816-831.